



Les discours

n°3, diffusion du jeudi 22 novembre 2012

JOURNEE du Mercredi 21 novembre

BIEN AMENAGER POUR BIEN CONSTRUIRE

- Intervention de Madame Cécile DUFLOT, ministre de l'Égalité des territoires et du logement 3

POUR UNE EGALITE NUMERIQUE DES TERRITOIRES

- Intervention de Madame Fleur PELLERIN, ministre chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique 7

LE MAIRE, ACTEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INNOVATION SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Intervention de Monsieur Michel SAPIN, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social 10

REFONDER L'ECOLE, AVEC LES MAIRES ET LES PRESIDENTS D'EPCI

- Intervention de Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'Éducation nationale 13
- Les résultats du vote sur le rapport d'activité 16

**Intervention de Madame Cécile DUFLLOT,
ministre de l'Égalité des territoires et du logement**

Je vous remercie pour votre intervention.

Je vous remercie aussi, et cela ne m'étonne pas vraiment mais je vais y revenir, de vous voir aussi nombreux ce matin sur ces questions.

Je voudrais vous présenter mes excuses pour être arrivée après le début de cette table-ronde, mais j'étais au Conseil des ministres, donc je ne pouvais pas vous rejoindre plus tôt. Je voudrais vous dire aussi à quel point la ministre en charge du logement et de l'égalité des territoires que je suis est reconnaissante à l'égard des élus locaux et des maires.

En effet je sais que vous êtes les premiers et les premières sur le front du logement. Cette question du logement, ce bien de première nécessité qui n'est pas un bien comme un autre, est extrêmement douloureuse lorsque vous êtes confrontés à des jeunes qui ont des difficultés à s'installer, qui ne peuvent pas quitter le logement de leurs parents, à des gens qui, parce que leur famille s'agrandit, risquent de devoir quitter la commune à laquelle ils sont attachés ; lorsque vous avez à faire des arbitrages très compliqués quand vous lancez une opération de logements, pour pouvoir assumer la réalisation d'équipements publics qui doivent aller de pair, et qui sont difficiles parfois à financer... Tout cela, je le sais.

Je sais à quel point aussi vous êtes sensibles à ce sujet, à quel point vous êtes mobilisés sur ces questions, et je veux vous assurer de mon soutien et de la vraie préoccupation du gouvernement sur ces questions d'aménagement et de logement.

Les questions d'emploi, de logement, sont absolument centrales et tout à fait liées, je le dis parce que nous avons eu récemment un débat sur la question de la compétitivité : une des difficultés de notre pays est le coût du logement. Vous avez pointé l'augmentation très importante du coût du foncier, mais des études parues il y a deux jours montrent qu'aujourd'hui, pour devenir propriétaire dans certaines régions, il faut 50 000 euros d'apport et 4 000 euros de revenus nets par mois. Vous imaginez bien le nombre de familles qui sont de fait exclues par exemple de l'accession à la propriété.

La question du logement social n'est pas non plus épuisée puisqu'il y a aujourd'hui en France 1,7 million de familles en situation d'être demandeuses d'un logement social. Nous sommes donc dans une situation très compliquée, dans laquelle vous êtes en première ligne, et que nous devons prendre à bras-le-corps.

Pour cela, il faut faire feu de tout bois, si j'ose dire, et agir de façon pragmatique sur l'ensemble des sujets simultanément : la question du logement ne peut pas être traitée indépendamment de celle de l'aménagement, de la question foncière, de la question, vous l'avez dit, madame la vice-présidente, de l'intercommunalité, de la capacité à agir avec souplesse, mais aussi en dépassant certaines échelles, et c'est pour cela que nous allons travailler sur un certain nombre de sujets.

Je ne reviens pas sur la loi qui vient d'être votée hier soir à l'Assemblée nationale, qui est une loi à la fois de mobilisation sur le foncier et de renforcement des obligations de construction de logement social. Je dis seulement, sur cette question, qu'il y a dix ans, douze ans exactement, au moment du débat sur la loi SRU, les débats avaient été extrêmement tendus. Cette obligation d'un « plancher » de logement social allait être inatteignable dans les communes situées dans les zones denses et dans les zones tendues, était – pour certains – une atteinte à la libre administration des collectivités locales... Je dois dire, pour m'en féliciter, mais aussi avec simplicité, que les débats que nous avons eus – et je parle à côté du sénateur JARLIER – tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont montré que tous ceux qui s'exprimaient en défaveur de cette loi – ce n'était pas votre cas – disaient : « mais la loi que nous avons aujourd'hui est très bien, elle suffit ».

C'est-à-dire qu'il n'y a plus aujourd'hui de critique sur cette nécessité de créer de la mixité sur l'ensemble du territoire.

Et c'est nécessaire parce que l'une des questions à laquelle vous devez faire face est la question qui a été pointée ici de la place des petites communes et de l'équilibre au sein des intercommunalités, en particulier des communautés de communes. C'est que nous devons être en situation de réparer une aggravation des inégalités que nous pouvons constater depuis dix ans.

La réalité de l'égalité des territoires, c'est que les moyennes, en particulier en ce qui concerne les revenus ou l'attractivité économique, se sont rapprochées entre les régions, mais elles se sont creusées au sein des régions. Il y a certains territoires – je pense en particulier à certains territoires hyper-ruraux, mais aussi à des territoires au sein même des agglomérations ou des métropoles – qui ont décroché par rapport aux territoires voisins. Et c'est extrêmement difficile, pour les élus locaux et pour les populations, de faire face à ce sentiment d'inégalité croissante entre territoires. C'est pourquoi il faut absolument travailler sur la mutualisation, sur la capacité de disposer des moyens de réponse, et je pense en particulier à l'ingénierie.

Je veux, devant vous, dire une chose qui n'est pas très confortable à dire quand on est ministre, et qui n'a pas été dite depuis des années : il y a trente ans, en 1982, la compétence urbanisme, et notamment la signature des permis de construire, a été pleinement déléguée aux communes. Mais nous avons conservé au sein des services de l'Etat les services d'instruction de ces mêmes permis, avec un double phénomène : je sais que certains d'entre vous ont parlé du côté « tatillon », des délais, voire même ont exprimé des insatisfactions à l'égard de ces services, qui subsistent toujours, trente ans après. Et dans le même temps, vous avez pu constater, et ce n'est pas un secret, que les contraintes financières qui pèsent sur l'Etat ont conduit à ce que ces services et ces personnels diminuent d'année en année, et sur certains territoires de manière extrêmement importante, ce qui ne permet plus aux personnels des services déconcentrés de l'Etat de remplir normalement leurs missions.

Mais cela s'est fait sans bruit, sans être assumé, sans dire de façon franche aux communes : « vous avez cette compétence depuis maintenant trente ans, assurez-là pleinement. Prenez-là à bras-le-corps, y compris l'instruction ». De fait, nous avons conservé cette compétence théorique que nous n'avons plus les moyens d'assurer, c'est une réalité. Donc il faut vraiment que nous nous mettions en situation, l'Etat comme les communes, de passer à une autre phase.

Passer à une autre phase, cela veut dire considérer néanmoins – et je reviendrai sur l'intervention du maire de Gassin parce qu'elle est très intéressante – qu'il faut que nous prenions en considération le fait qu'il doit être conservé une part, j'allais dire presque régaliennne, relative au droit des sols, et une expertise, en particulier une expertise de très haut niveau, très pointue, sur des situations très spécifiques. Je veux parler en particulier de la gestion du risque inondation, par exemple : nous avons intérêt à conserver au niveau national une expertise de très haut niveau dont les collectivités ne peuvent pas et ne pourront pas se doter, concernant les risques sur les territoires sensibles, qui soit à disposition des communes qui en ont besoin. C'est de la responsabilité de l'Etat d'assurer cette mutualisation.

Mais pour les fonctions simples, je me dois de vous dire que celles-ci doivent être prises en compte par les collectivités. Cela ne veut pas dire que toutes les communes devront se doter d'un service d'instruction, je sais que ce n'est pas possible. Mais qu'en revanche, la dimension intercommunale – et je ferai le lien avec la question du PLU intercommunal – doit être mieux prise en compte.

Les grandes collectivités, en particulier les métropoles – et je le dis sous le contrôle de Monsieur le président RETIERE qui m'a entendue le dire à l'Association des communautés urbaines de France – doivent pouvoir faire bénéficier des communes qui sont à proximité, même si elles ne sont pas dans leur intercommunalité, de ce niveau d'expertise très important qu'ont atteint, par exemple, les agences d'urbanisme. Il

faut le dire, je pense que nous pouvons inventer une autre manière de faire bénéficier l'ensemble du territoire de cette mutualisation d'expertise qui existe. Je le dis en présence du président des établissements publics : il faut que nous terminions la carte des établissements publics fonciers, et leurs déclinaisons en EPFL [NDLR : établissement public foncier local], qui sont, je pense, l'outil déterminant pour s'attaquer à ce qui a été pointé sur l'augmentation du coût du foncier.

Oui, est-il normal, lorsque la collectivité fait des investissements très importants pour améliorer les transports publics, que la rente foncière dégagée par la plus-value sur ces terrains qui disposent d'un meilleur accès bénéficie aux seuls propriétaires et rende parfois impossible la construction d'équipements publics ou de logements sociaux parce que le prix du foncier a tellement augmenté ?

Cette question foncière, nous devons la prendre à bras-le-corps, et pas de manière principielle, de manière très pragmatique et très concrète, et ce n'est pas un sujet facile de – j'allais dire, si je voulais être un peu provocatrice – réguler le prix du foncier. On voit bien que c'est un changement de réalité par rapport à tout ce que nous connaissons aujourd'hui. Néanmoins, à chaque fois que je me déplace, j'entends les élus locaux dire que c'est l'une des difficultés principales à laquelle vous devez faire face. Donc nous devons le prendre en compte, et cette question sera débattue dans le cadre du futur projet de loi, je reviendrai sur le canevas de ce projet. Mais je crois vraiment qu'il faut décloisonner les expertises, il faut que l'ensemble de l'ingénierie – j'ai parlé des EPF, j'ai parlé des agences d'urbanismes, des ingénieries de très haut niveau – puisse être accessible à l'ensemble des collectivités locales.

Pour que cela fonctionne mieux, je crois profondément – et c'est un message que j'ai envie de vous donner à la fois en ayant été une élue francilienne et en ayant des attaches très profondes en Lozère et dans les Landes, deux territoires où les petites communes rurales doivent assumer beaucoup de choses – que l'intercommunalité de projet, qu'est, par essence, un plan local d'urbanisme, est une force et un confort pour les élus locaux que vous êtes ; une force et un confort, parce que penser à plusieurs, travailler cette solidarité, se mettre autour de la table, crée davantage d'intelligence collective, mutualise les coûts de l'élaboration des documents d'urbanisme, disons les choses franchement parce qu'il faut le dire.

Y compris en zone rurale, ces plans locaux d'urbanisme intercommunaux seront utiles pour les élus locaux, pour les élus communaux. Je pense qu'on peut très bien imaginer que cette compétence, notamment celle de la délivrance des permis, soit conservée par les maires, mais que travailler aux plans d'urbanisme intercommunaux sera une avancée et un confort pour les élus locaux.

Je le dis parce que l'expérience sur les SCoT est assez édifiante. Vous savez que les SCoT sont des projets de territoires bien plus larges, qui n'ont pas de valeur normative, mais qui sont le lieu d'élaboration de discussions, de mise en commun, et j'ai constaté que tous les élus qui ont mis en place ce type de dispositif en sont très heureux, et ces dispositifs, de fait, deviennent la base de la déclinaison territoriale d'un projet de territoire.

Ce saut, qui s'accompagnera d'une mutualisation de l'ingénierie et d'un rapprochement de l'ingénierie du niveau de proximité, sera extrêmement utile. Et cela va de pair – je le dis en tant que ministre – avec sans doute un changement de relation entre l'Etat et les collectivités locales. Trente ans après le début de la décentralisation effective, le temps de l'égalité des territoires et d'une nouvelle relation basée sur la contractualisation, y compris sur la contractualisation avec les territoires, entre l'Etat et les collectivités locales, est importante.

Je pense qu'il ne doit pas y avoir de relation de défiance ni des uns vis-à-vis des autres, ni des autres vis-à-vis des uns, mais qu'il doit y avoir une juste répartition des rôles. Le rôle de l'Etat, sur ces questions d'aménagement, sur ces questions de logement, ne doit

pas être un rôle d'autorité, un rôle uniquement de contrôle froid a posteriori. Il doit être un rôle d'élaboration conjointe de points d'appui pour les communes dans l'élaboration de leurs documents, de conseil, d'accès à ces ressources d'ingénierie de très haut niveau dont j'ai parlé. Il existe, dans les services de l'Etat, et je veux leur rendre hommage, des fonctionnaires qui sont extrêmement pointus, précis, de très grande compétence en matière de droit des sols, et je crois qu'ils ne méritent pas le délaissement dont ils ont fait l'objet ces dernières années avec un positionnement peu clair, et je crois vraiment que nous pouvons inventer de nouvelles relations sur ces questions, qui seront utiles pour vous comme pour l'Etat.

C'est dans ce sens que je souhaite – la concertation est en cours – voir émerger un commissariat général à l'égalité des territoires qui ne sera pas une nouvelle structure mais une refonte de ce qu'est aujourd'hui la DATAR, héritage d'un temps où l'Etat décidait pour les territoires, où il y avait une vraie réflexion prospective extrêmement utile, mais une vision de supériorité sur les élus locaux, il faut le dire. Il faut que l'on fasse naître une nouvelle relation, mais qui ne doit pas non plus être une relation de défiance permanente des collectivités locales à l'égard de l'Etat, qui doit être perçue non plus comme une autorité écrasante mais comme un partenaire dans l'élaboration de ces projets de territoire.

Je voudrais faire quelques petits points précis :

Sur la question de la foncière, je suis consciente de la difficulté, je le dis aux élus locaux confrontés à cette réalité. Vous avez raison, il y a quelque chose qui dysfonctionne et nous allons aborder ce sujet.

Je le dis aussi, sur la question de l'expérimentation, je crois que nous devons pouvoir, là aussi, aller dans les deux sens, c'est-à-dire rendre possible certaines expérimentations, mais faire en sorte que certaines d'entre elles puissent être mutualisées quand elles fonctionnent. Je parle librement devant vous, mais par exemple sur des questions liées à l'énergie, les territoires à énergie positive qui ont fait la démonstration dans certaines zones rurales, d'une mutation très importante, portée d'ailleurs par les élus et par les habitants de ces territoires, peuvent faire l'objet d'un retour d'expérience vers d'autres collectivités locales. Là aussi, dans cette nouvelle relation, l'Etat peut jouer un rôle important.

Je vous dis quelques mots sur le projet de loi qui va être débattu à la fin du 1^{er} semestre : l'idée de ce grand – parce qu'il sera grand en termes d'ampleur et en termes de substance – projet de loi, c'est de revoir un certain nombre de questions liées à l'urbanisme, au logement, évidemment de travailler sur des questions très concrètes, mais aussi de faire en sorte d'être dans une démarche de clarification et de simplification.

Je voudrais, par exemple sur ce débat des normes, être assez claire, et peut-être un peu provocatrice parce qu'il n'y a pas ici que des parlementaires mais beaucoup d'élus locaux, mais les mêmes qui se plaignent parfois des normes sont ceux qui les votent et qui demandent à l'Etat de les appliquer. Ce n'est pas l'Etat, ni les fonctionnaires de l'Etat en charge de l'application de ces normes qui sont les responsables de leur existence, je voudrais le dire avec netteté. Donc il faut aborder ce débat de manière courageuse au niveau parlementaire. Cela veut dire que sur certains sujets il faut être capable de dépasser certaines difficultés.

Sur les normes en matière environnementale : je l'ai dit à un certain nombre de professionnels, les normes en matière d'efficacité énergétique ont été depuis les années 70 déterminantes. Ces normes – et j'y reviendrai, ce sera ma conclusion parce que j'ai un appel solennel à vous lancer, à vous, élus municipaux – ont été très efficaces parce qu'elles ont fait progresser, à coûts quasiment constants la qualité énergétique des bâtiments.

L'augmentation du coût des opérations est essentiellement liée à l'augmentation du coût du foncier, et la question des normes est marginale, exception faite des normes en matière de handicap où chacun constate effectivement que les choses sont compliquées. Mais il faut garder à l'esprit l'idée que si cette loi a été votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale en 2005, c'est bien qu'elle répond aussi à une

attente sociale très forte. Ces deux éléments doivent être pris en compte, ils ont fait progresser les choses.

En revanche, ce qui me semble évident, c'est qu'en matière de droit de l'urbanisme notamment, nous avons empilé les dispositifs. Je vais vous donner un exemple : en matière de densification, il y a aujourd'hui quatre dispositifs que l'on peut insérer dans les PLU, peu connus des élus, qui nécessitent une grande expertise. Je pense que nous allons réussir à faire en matière d'urbanisme un travail de clarification. Ce sera beaucoup plus simple et cela vous permettra aussi d'aller plus vite, d'avoir une meilleure appréhension du droit de l'urbanisme. Ce n'est pas un travail simple mais je crois que tout le monde est assez d'accord sur le fait que nous pouvons le faire.

Il y aura évidemment la question des documents d'urbanisme qui sera évoquée à ce moment, ou peut-être à l'occasion du débat sur la décentralisation, la question est ouverte. Mais, et je compte en fait sur l'Association des maires de France, sur une forme d'évolution concernant ces PLU intercommunaux ; je crois profondément que cela peut être une chance et un point d'appui pour les élus locaux. Ce n'est pas une approche idéologique, au contraire, c'est une approche très pragmatique dans un moment où nous devons nous serrer les coudes, du fait de la nécessité de redresser les finances publiques, à tous les niveaux et aussi au niveau communal. C'est un outil de projet mais aussi un outil de mutualisation de moyens.

Enfin, il y aura aussi des questions très pratiques, je pense à la révision de deux lois très anciennes, la loi de 1970 sur les agences immobilières et les professionnels de l'immobilier, qui nécessite d'être revue, et la loi de 1965 sur les copropriétés, qui elle aussi provoque des situations de blocage assez avérées, en particulier en matière de rénovation mais pas seulement, et nous y travaillons avec la chancellerie. Vous comprendrez bien que tenter de réformer une loi de 1965, c'est un exercice de haute voltige, mais je crois que nous allons y arriver.

Je voudrais faire un petit point sur la question de l'habitat indigne, parce que nous souhaitons aussi dans cette loi donner aux élus locaux les moyens d'agir. J'ai bien vu les résultats de l'étude concernant qui doit avoir la compétence, mais ce qui est sûr c'est qu'il faut avoir les moyens d'agir face aux marchands de sommeil. Tout le monde ici dans cette salle sait ce qu'est un marchand de sommeil, or cela n'a aucune qualification juridique aujourd'hui. Les élus sont parfois très désarmés devant des gens de très mauvaise foi qui profitent des failles de la loi pour mettre parfois en péril la vie de personnes qui se trouvent dans des situations impossibles. Et ce problème est renforcé par la crise du logement. Donc nous donnerons aux élus locaux les moyens d'agir face aux marchands de sommeil, moyens dont ils manquent actuellement.

Je voudrais dire une chose à monsieur le maire de Gassin. Tout d'abord, lui dire qu'il a beaucoup de chance de pouvoir bénéficier sur son territoire de la présence des tortues d'Hermann. Il s'agit d'une espèce en voie de disparition, reconnue comme en voie d'extinction par les instances internationales de protection de la faune.

Je crois que cette question de la biodiversité ne doit pas être prise de manière caricaturale. Pourquoi ? Parce que si on dit « trois tortues contre cent-vingt logements » on ne s'en sort pas ; pas plus que vous ne vous en sortez lorsque vous avez deux dossiers de demande de logement et un seul logement ; lorsque vous avez d'un côté une femme seule avec deux enfants et de l'autre un homme qui doit quitter le domicile conjugal avec son fils et qui dort dans sa voiture. Il faut faire des arbitrages difficiles et je sais que vous savez à quel point c'est délicat.

Il n'y a pas de solution évidente. Notamment si l'on parle du problème d'artificialisation des sols, c'est une situation dramatique, et dramatique pour les agriculteurs. La perte d'un département tous les sept ans, c'est quand même un problème majeur. C'est un problème majeur que dans les bourgs ruraux il soit plus facile de construire à l'extérieur des maisons de moins bonne qualité sur des anciens terrains agricoles que de faire de la ville sur la ville ; et

on laisse vides des maisons en centre ville qui deviennent des dents creuses, qui vident de sa vie le centre du bourg ... Bien sûr que c'est un sujet difficile !

Mais il faut, même si cela nécessite des modifications législatives, affronter ensemble ce problème et ne pas caricaturer ce débat. Ne pas caricaturer le rôle des fonctionnaires de l'Etat, pas plus que l'égoïsme des élus locaux. Ne pas caricaturer la protection de la biodiversité et la nécessité de construire du logement.

Je pense que c'est vraiment en essayant d'aborder les choses de manière intelligente, sans chercher à trouver quel est le coupable ou l'erreur dans le dispositif, que nous trouverons des solutions, et je constate d'ailleurs que la solution a été trouvée : cela ne me semble pas aberrant d'essayer de préserver de la flore qui a réussi à pousser puisque vous avez entretenu un coupe-feu en lisière de zones habitées ; c'est une chose absolument essentielle et je pense que c'est une très bonne chose que les élus locaux soient en situation d'éviter le risque incendie pour leur population.

En conclusion, je vais vous lancer un appel :

Le gouvernement va lancer un chantier absolument essentiel qui est celui de la rénovation thermique des bâtiments et de la transition énergétique.

Aujourd'hui, nous constatons une aggravation du dérèglement climatique. Cela, chacun le sait, vous avez vu le dernier rapport de la Banque mondiale, il est extrêmement inquiétant. Mais parallèlement, il y a aussi une aggravation de la précarité énergétique. Qu'est-ce que signifie précarité énergétique ? Cela veut dire majoritairement des personnes âgées qui vivent dans une maison des années 60-70 qui est une passoire thermique, qui n'ont plus les moyens de se chauffer. Cela veut dire, par conséquent, une difficulté de vie au quotidien, une vie sociale qui s'affaiblit parce qu'on n'invite pas des gens chez soi quand il fait 12 °, cela veut dire aussi des conséquences sur la santé, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes âgées.

Nous allons trouver les moyens d'un grand plan de rénovation énergétique, y compris les moyens financiers. Nous allons lever un certain nombre de difficultés qui sont du ressort de l'Etat, je pense en particulier à la nécessité de mettre au plus près des territoires un guichet unique, un numéro vert qui permettra à tous les propriétaires de pouvoir interroger de manière très simple et d'avoir des réponses très simples.

Mais nous avons besoin d'avoir accès à ces personnes, à ces familles, aux particuliers. Et je pense que ceux qui sont confrontés au quotidien à cette question, c'est vous. Ce sont les mairies qui distribuent, dans leurs centres communaux d'action sociale des bons ou un peu d'argent pour aider à payer la facture énergétique. C'est vous, avec notamment les bulletins municipaux, dont je sais qu'ils sont parmi les presses des plus lues dans ce pays, qui pouvez avoir accès et donner confiance à tous ceux qui n'osent pas faire ce pas.

Nous, nous avons la responsabilité de trouver les moyens, mais il faut que les propriétaires occupants en situation difficile aient la volonté de faire la démarche. Pour cela, j'ai besoin de votre aide, de l'aide des 36 000 maires de France pour faire en sorte que ce projet soit partagé.

Nous allons trouver les moyens de rendre médiatiquement lisible ce dispositif, pour faire en sorte aussi que les professionnels soient formés, pour qu'il y ait l'implication de tous les secteurs. C'est aussi un enjeu économique majeur, ce sont des dizaines de milliers d'emplois durables, non délocalisables, au plus près des territoires, dans les TPE et les PME. C'est un chantier majeur et c'est sans doute un des chantiers décisifs de ce début de millénaire.

Mon appel est très solennel mais très sincère, et j'espère que l'AMF pourra être un relais efficace : nous aurons besoin que vous soyez le pivot d'information qui permettra à tous ceux et toutes celles qui en ont besoin d'avoir confiance, de se lancer et d'avoir accès au dispositif d'Etat.

Aujourd'hui il en existe, je vais vous donner un chiffre : il y a encore 500 millions d'euros issus du grand emprunt, qui n'ont pas été utilisés.

Il se trouve que la ministre que je suis a fait comme la tortue avec ce budget en disant « non, non, il ne faut pas le réattribuer », parce que la tentation est forte de se dire que si ce n'est pas dépensé, c'est qu'il n'y en a pas besoin, on peut en faire autre chose, surtout par les temps qui courent.

Il faut que cet argent soit utile, c'est décisif pour l'amélioration du quotidien de millions de personnes dans notre pays. J'espère donc que nous trouverons les moyens très opérationnels de faire en sorte que sur l'ensemble de vos communes vous soyez les ambassadeurs de ce grand projet dans les mois qui viennent.

D'ici là, je vous réaffirme mon attention, ma disponibilité. Tous les maires qui ont des problèmes de tortues, d'autres animaux, ou des problèmes de logements, ou des problèmes de bouclage de budget seront toujours les bienvenus. N'hésitez pas à m'écrire, je pense que cette nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités locales que j'appelle de mes vœux, c'est aussi sans doute une relation entre la ministre et les maires.
N'hésitez pas.

Je vous remercie beaucoup.

**Intervention de Madame Fleur PELLERIN,
ministre chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique**

Je voudrais tout d'abord m'excuser pour mon arrivée tardive qui est liée au trafic parisien ; vous savez bien que nous respectons le code de la route, donc j'ai dû attendre dans les embouteillages.

Je voudrais vous remercier pour cette invitation à clôturer cet atelier qui était consacré à l'aménagement numérique des territoires. Je pense que c'est particulièrement important pour moi de m'exprimer devant vous : aucun élu n'est mieux placé que le maire pour savoir l'attente extrêmement forte des Français en matière de très haut débit, ou même de haut débit ou de téléphonie, pour juger de la fracture numérique qui traverse nos territoires – et je vais y revenir dans un instant – et puis pour mesurer l'atout décisif que constitue le très haut débit en matière d'attractivité économique.

Vous le savez, la fracture numérique existe à plusieurs points de vue : elle est à la fois

- sociale ;
- socio-économique : c'est vrai qu'il peut y avoir des différences, et d'ailleurs les études statistiques le montrent, dans l'accès aux communications électroniques en fonction du niveau de revenu de nos concitoyens ;
- générationnelle : nous avons une population de seniors de plus de 65 ans qui fait partie des moins connectés en Europe. C'est aussi lié au faible développement des usages, plusieurs d'entre vous y ont fait allusion tout à l'heure, aux services qui vont être développés grâce au très haut débit ;
- et puis, elle est bien sûr territoriale : beaucoup d'entre vous ont fait allusion à des niveaux de débit. Il faut que vous sachiez que moi-même, habitant à une centaine de mètres de Paris, à Montreuil, j'ai un débit de 1 mégabit. C'est mieux que 512 kilobits, mais ce n'est pas terrible non plus et cette fracture territoriale existe bien sûr entre les zones urbaines denses et les zones rurales mais elle est aussi entre les zones urbaines et des zones péri-urbaines pas forcément économiquement très favorisées.

C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et je vous donnerai tout à l'heure quelques exemples de collectivités, notamment des régions, qui ont pris des mesures pour régler de manière très opérationnelle cette question insupportable de la fracture numérique. Aujourd'hui on ne peut pas considérer comme normal que parmi nos concitoyens certains payent des abonnements dits « triple play » au même prix que des gens qui habitent en centre ville et disposent de débit de 10 à 20 fois inférieur. Ce n'est absolument pas tolérable.

C'est donc important pour moi aujourd'hui de vous présenter l'ambition nouvelle du gouvernement en matière de très haut débit. Contrairement à ce que l'on entend parfois dire, il y a bien un changement et une inversion de la logique avec laquelle nous souhaitons procéder pour rendre effective la promesse du candidat François Hollande, devenu président de la République, de couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit à horizon de 10 ans. C'est un objectif ambitieux qui aura besoin d'une mobilisation de tous les acteurs, collectivités, opérateurs, Etat. Et je voulais vous en dire un peu plus sur les grands principes et la méthode que nous souhaitons utiliser.

Tout d'abord, je crois qu'il est important que nous ayons à l'esprit une vision équilibrée dans laquelle chacun a des droits et des devoirs. D'une part, le gouvernement n'acceptera pas tout des opérateurs mais à l'inverse il faut aussi que les opérateurs soient rassurés dans leur modèle d'investissement. De la même façon qu'il n'est pas tolérable que les collectivités locales soient dans une forme d'insécurité juridique vis-à-vis des opérateurs privés, les opérateurs privés doivent également pouvoir, lorsque des collectivités ont décidé de déployer des réseaux d'initiative publique, avoir l'assurance qu'il y aura bien un intérêt commercial pour eux et une faisabilité technique d'aller déployer des services sur ces réseaux. Et donc la volonté de sécuriser l'ensemble des

acteurs du très haut débit passe déjà par le fait, effectivement, de ne pas opposer les uns aux autres puisque c'est à l'évidence un chantier que nous allons mener de concert tous ensemble.

Je crois qu'il serait contreproductif de remettre en cause des projets d'investissement des opérateurs qui sont déjà lancés parce que certains départements, certaines régions ont déjà assez avancé dans le processus d'élaboration des schémas, voire de passation des marchés, mais je pense qu'il est important aussi que les engagements des opérateurs soient clarifiés au-delà de simples déclarations d'intention. Aussi nous allons mettre en place un conventionnement systématique entre Etat, collectivités locales et opérateurs d'ici la fin de l'année 2013 dans tous les territoires où les projets de collectivités sont en train d'avancer afin qu'il y ait cette sécurité juridique qui puisse garantir les droits et les devoirs de chacun.

Il est temps de sortir des déclarations d'intention et de l'incantation. Je vous affirme que là où les opérateurs ne respecteront pas les conventions qu'ils auront signées – je sais que c'est une préoccupation de beaucoup de collectivités locales – nous accompagnerons les déploiements publics, y compris en zone très dense, parce que vous savez qu'il y a, au sein de ces zones, des poches moins bien couvertes ou qui ne sont pas concernées par les projets de déploiement des opérateurs. Le gouvernement sera aux côtés des collectivités locales dans l'hypothèse où les opérateurs seraient défaillants pour accompagner les déploiements publics.

Le gouvernement demandera aussi aux opérateurs de concrétiser par écrit l'ensemble des engagements pris pour les villes pour l'année 2013 et la mission que j'avais annoncée au mois de juillet lors de cette table ronde qui réunissait les opérateurs et les acteurs locaux est en train de se mettre en place.

Cette mission sera chargée de recenser l'ensemble des retards pris par les opérateurs, qui sans doute parfois s'expliquent un peu : je suis beaucoup sur le terrain et on m'explique qu'effectivement il y a des endroits où les opérateurs s'étaient engagés sur un plan et un calendrier et que des retards ont été pris ; mais il est vrai qu'il y a eu une alternance cette année et que les opérateurs ont pu souhaiter attendre la manière dont le gouvernement souhaitait préciser ou modifier le plan de déploiement du très haut débit. Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure mais en tout cas, à partir de l'année 2013, le gouvernement sera présent pour recenser ces retards, identifier les causes et faire en sorte que les calendriers et les engagements soient respectés.

Sur la méthode, en termes de calendrier, la structure de pilotage que je viens d'évoquer est désormais une réalité avec des compétences qui sont issues des collectivités et des services déconcentrés de l'Etat. La personne chargée de piloter cette structure a été nommée la semaine dernière, elle est en train de constituer son équipe qui sera composée d'une dizaine ou d'une quinzaine de personnes et cette structure de pilotage sera aux côtés des collectivités pour leurs négociations avec les opérateurs, pour donner un avis éclairé sur les choix de déploiement, sur les « mix technologique », sur l'ingénierie financière des projets.

Ce sera vraiment une structure d'appui qui vise à la fois à organiser le déploiement et afficher la politique très volontariste de l'Etat en matière de déploiement du très haut débit, politique volontariste qui est justifiée par notre souhait qu'il y ait une péréquation très forte et que le déploiement se fasse dans l'égalité, que les communes rurales ne soient pas les laissées pour compte de ce déploiement du très haut débit. Cette structure nationale sera là pour y veiller et elle sera aussi une structure d'appui et de conseil pour les collectivités qui en ressentiront le besoin.

En décembre-janvier aura lieu un travail de concertation sur la feuille de route numérique, impliquant l'ensemble des parties prenantes ; donc vous y serez les bienvenus, opérateurs, associations de collectivités, ainsi que les collectivités qui se sont mobilisées et qui ont

aujourd'hui un projet. Cette structure de pilotage est en train de travailler actuellement à cette concertation, parce que c'est un chantier qui, à l'échelle nationale coûte entre 25 et 30 milliards d'euros. Vous comprenez bien qu'on prenne le temps d'affiner nos chiffrages, de vérifier les modèles économiques, les modèles commerciaux pour les opérateurs, de vérifier la compatibilité juridique des choix que nous faisons avec le droit européen. C'est un travail assez long et que nous ne souhaitons pas faire dans la précipitation même si nous souhaitons avancer vite parce que nous savons l'impatience de vos concitoyens et de vos administrés.

Les collectivités seront bien sûr invitées à participer à ce travail mais sur un projet bien avancé ; puis en février nous aurons à nouveau un séminaire gouvernemental pour la première fois dédié à la politique nationale en matière de numérique et qui sera conclu par des annonces fortes du Premier ministre.

Quel est l'objet de ce séminaire ?

Il est de faire en sorte que tous les ministres du gouvernement indiquent leurs chantiers prioritaires en matière de numérique : cela pourra concerner la santé, la dépendance, l'école, je cite ces trois domaines parce que ce sont des chantiers qui me paraissent extrêmement importants.

Je pense au maintien à domicile des personnes âgées : les nouvelles technologies sont aujourd'hui des moyens qui nous permettent d'envisager des solutions extrêmement confortables pour nos concitoyens seniors et qui nous permettront également de faire des économies dans les dépenses sociales. Je pense qu'il y a des perspectives économiques pour les entreprises françaises mais également des perspectives d'amélioration du bien-être de nos concitoyens.

Tous les ministres, quels que soient leurs champs de compétences, seront invités à présenter leur chantiers prioritaires en matière de numérique et cela répond aussi à la question du développement des usages parce que, bien sûr, on peut se demander à quoi cela sert d'avoir un plan très haut débit avec 100 mégabits aujourd'hui. Les consommateurs n'utilisent pas des débits de ce niveau mais il faut savoir que l'évolution technologique est extrêmement rapide et qu'en matière de santé, par exemple, d'imagerie médicale et de transfert d'imagerie médicale, d'informatique en « nuage » [« cloud »], tous ces développements sont dans des cycles très rapides et il n'est pas du tout exclu qu'à l'horizon de trois, quatre, cinq ans, on ait vraiment besoin de débits très importants pour améliorer les relations entre le patient et l'hôpital, pour améliorer les pratiques pédagogiques et la façon dont les élèves utiliseront demain les outils numériques dans leur relation à l'école, au collège ou au lycée.

C'est très important qu'à côté de la réflexion sur les tuyaux que nous sommes en train d'évoquer, il y ait aussi la réflexion sur les usages qui vont rendre indispensables ces très hauts débits. Au lendemain de l'adoption de la feuille de route, en février de l'année prochaine, les instances d'évaluation des projets seront progressivement consultées – je pense à tous les comités d'experts, aux comités de réseaux d'initiatives publiques et comités d'engagement – pour qu'on puisse commencer à réfléchir au financement des projets.

Derrière ce calendrier, il y a un fil rouge constant, c'est la volonté politique d'apporter des réponses extrêmement concrètes aux collectivités sur les questions clés que vous avez posé ce matin :

Tout d'abord le financement, le nerf de la guerre. Notre réponse s'appuiera sur deux volets : la subvention et les prêts. Nous sommes en pleine instruction technique et nous nous appuyons sur la structure de pilotage que nous avons mise en place pour assurer cette instruction technique mais le gouvernement apportera des réponses rapidement même si à ce stade je ne peux pas préjuger de la forme que cette intervention prendra. En tout cas ce qui est certain, c'est que nous souhaitons que la péréquation soit assurée.

Je faisais allusion tout à l'heure à la manière dont certaines collectivités assurent cette péréquation ou ce déploiement équitable entre les zones denses et les zones non denses. Sachez par exemple que la région Bretagne a décidé que pour chaque prise FTTH [NDLR : fibre optique jusqu'au domicile] déployée en zone dense, une prise doit être déployée en zone rurale. C'est le principe « une prise en zone dense, une prise en zone rurale » et cela assure que le déploiement se fera de manière totalement équitable entre les zones denses et les zones non denses.

C'est une initiative que je salue parce que je pense qu'elle correspond bien à la philosophie que nous souhaitons. Le gouvernement l'a répété à plusieurs reprises et je le redis devant vous : ma priorité, c'est effectivement de penser d'abord à nos concitoyens les moins bien lotis aujourd'hui en ADSL – le précédent gouvernement disait souvent que nous étions l'un des meilleurs pays en matière de haut débit, mais il y a quand même 50 % de nos concitoyens qui n'ont pas accès aujourd'hui à un ADSL de bonne qualité qui leur permette d'avoir des offres triple play, donc ce n'est pas satisfaisant – ces 50% de nos concitoyens qui n'ont pas accès à un haut débit de qualité.

J'en viens à la couverture des territoires. Je crois que cette contractualisation systématique entre Etat, collectivités et opérateurs nous permettra de réaliser ces objectifs et de pouvoir respecter les priorités que nous fixerons. J'ai parlé des zones rurales mais je crois qu'il est aussi important que les zones d'activités économiques, que les grands services publics comme l'hôpital, les écoles, les établissements scolaires soient couverts en priorité.

Le rôle de l'Etat dans ce déploiement, après une dizaine d'années d'absence de politique nationale d'aménagement numérique, sera d'assurer un suivi du déploiement et des investissements des opérateurs grâce à la structure nationale que nous avons mise en place, et un accompagnement très étroit de l'harmonisation technique avec le groupe « opti-fibre ». Je ne sais pas si vous avez eu connaissance de la constitution de ce groupe qui rassemble tous les opérateurs qui vont déployer des réseaux fibres en France. Le but est de s'assurer que les réseaux déployés par l'ensemble des collectivités et des opérateurs sont bien interopérables et correspondent bien à un cahier des charges technique harmonisé. Et bien sûr l'Etat apportera une fonction de conseil aux collectivités.

Un mot aussi sur la bascule de la fibre optique, parce que de nombreuses questions se posent sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à cela pour nos concitoyens. En zone rurale ou en zone non dense, la question ne se pose pas car les débits sont tellement mauvais qu'il y a, à l'évidence, une appétence forte pour le très haut débit.

Mais la question se pose en revanche dans les villes plus peuplées ou les villes où le débit est de bonne qualité : il y a aujourd'hui deux millions de foyers raccordables immédiatement au très haut débit, et pour autant il n'y a que 250 à 300 000 foyers qui ont fait la démarche de se raccorder à une offre de très haut débit alors que le prix des abonnements sont les mêmes. Il va falloir, pour garantir la viabilité économique du modèle de développement du très haut débit pour les opérateurs et pour les réseaux d'initiative publique, faire en sorte qu'il y ait à un moment, une bascule du cuivre vers le très haut débit. C'est une initiative que nous avons lancée, il y a peu de temps avec France Telecom Orange à Palaiseau, avec un chantier de bascule totale vers la fibre. Elle sera progressive évidemment car cela veut dire qu'il faut changer les distributeurs de monnaie, les fax, beaucoup de services ou d'objets qui sont connectés au réseau fibre, donc c'est un gros chantier. Mais néanmoins cela est de nature à rassurer aussi les investisseurs et les opérateurs, parce qu'il faut que ce déploiement de la fibre s'accompagne d'une appétence de nos concitoyens pour les nouveaux services et les nouveaux abonnements qui seront proposés et qu'il y ait des opportunités commerciales pour les opérateurs.

Sur les cibles prioritaires, j'en ai déjà parlé tout à l'heure. Nous objectiverons et nous dirons clairement quelles sont les zones qui doivent être desservies d'ici la fin du quinquennat : les zones résidentielles les moins bien loties en haut débit, les zones d'activité économiques et les sites publics comme les hôpitaux ou les établissements scolaires.

On parlait tout à l'heure de « mix technologique », donc je pense qu'il est sage de se dire que même si le gouvernement l'a réaffirmé à plusieurs reprises et si j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet de nombreuses fois, la priorité, le choix du gouvernement est évidemment la fibre optique.

Pourquoi ? Parce que c'est la technologie qui est la plus pérenne et qui assure les meilleurs débits et la meilleure qualité de service. Mais néanmoins, pour que nos concitoyens n'attendent pas forcément dix ans pour avoir des débits de qualité, évidemment il pourra y avoir des choix en faveur de « mix technologique » : les solutions de montée en débit qui ont été évoquées de VDSL2, des solutions satellitaires, des solutions de 4G pourront être proposées, pour autant qu'elles n'obèrent pas la possibilité pour les collectivités d'accéder à terme au FTTH, la fibre optique jusqu'à l'abonné pour tous.

Sur la couverture mobile, je sais que c'est un sujet majeur, le sujet des zones blanches et grises en matière d'aménagement du territoire. Nous attendons actuellement un rapport de l'ARCEP en matière de couverture et de couverture ressentie. Nous avons également saisi l'autorité de la concurrence sur la mutualisation des déploiements entre opérateurs. La réponse à cet avis sera connue d'ici un mois et demi, et nous allons relancer les groupes techniques pour travailler sur la question de la couverture pour avoir une réflexion d'ensemble sur ce que le secteur de la téléphonie mobile est en mesure de supporter compte-tenu des difficultés qu'il rencontre actuellement.

Monsieur de Baillenx [Iliad-Free] l'a dit tout à l'heure, le secteur est soumis actuellement à un certain nombre de difficultés et il faudra voir de quelle manière nous pouvons mobiliser des mécanismes de financement public complémentaires. Je crois qu'il est aussi important, pour un certain nombre d'entre vous, d'étudier si les reliquats des fonds européens, des fonds FEDER, dont l'utilisation pourrait être compliquée dans le cadre du très haut débit d'ici la fin de l'année 2013 peuvent être mobilisés. Je crois qu'il y a une question de calendrier et d'échéances très rapprochées.

L'Etat sera aussi aux côtés des collectivités pour mobiliser la Caisse des Dépôts sur ses fonds propres ou sur le fonds pour la

société numérique – il y a actuellement un travail sur le guichet de prêt aux opérateurs qui comporte un milliard d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Il sera transformé en un guichet ouvert également aux collectivités locales, qui pourront bénéficier de prêts à long terme à des taux bonifiés pour leurs projets – et nous serons à vos côtés pour monter vos dossiers auprès de la Banque européenne d'investissement, ainsi que des dossiers de « project bonds », puisque nous sommes en train de travailler sur ces moyens de financement nouveaux.

Voilà, pour conclure, je voulais vous dire que le numérique n'est pas seulement un enjeu de compétitivité, puisqu'on a beaucoup parlé de compétitivité ces derniers temps pour la France. Je crois que c'est un chantier de même ampleur que pour le rail et l'électricité : on ne peut pas imaginer aujourd'hui que certains de nos concitoyens n'aient pas accès ou aient accès à une électricité de mauvaise qualité. C'est aussi une nouvelle conquête sociale et sociétale et, je pense, un enjeu déterminant d'aménagement et de développement de l'égalité entre les territoires.

Je veux que vous sachiez que le gouvernement a conscience du rôle majeur que peut jouer le numérique dans la bataille contre les inégalités territoriales, sociales et culturelles, dans la bataille pour l'éducation et demain dans la bataille pour une meilleure prise en charge des questions de dépendance.

Beaucoup d'entre vous ont, je pense, cette question à cœur. Beaucoup d'élus ont pris conscience de l'importance du numérique pour leur territoire et si la France n'a pour l'instant, pas pris de retard, je crois que c'est à leur sens de l'histoire, à leur prise de conscience et à leur dynamisme que nous le devons et je tiens à saluer ces élus qui ont été très proactifs en matière de numérique.

Et demain comme hier, concernant la qualité de vie des Français, je crois que les maires que vous êtes aurez un rôle déterminant à jouer pour porter et accompagner de manière très étroite cette politique publique de proximité.

Merci beaucoup.

**Intervention de Monsieur Michel SAPIN,
ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social**

**Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,
Mesdames, messieurs les maires,
Chers élus,**

Je voudrais vous livrer ma vision de ministre en charge du Travail et de l'Emploi, mais aussi celle du maire d'Argenton-sur-Creuse que j'ai été, et dont j'ai encore l'impression d'être, ainsi que de président de la Communauté de communes du Pays d'Argenton sur Creuse.

Le maire est à l'évidence un acteur de l'emploi. Encore faut-il distinguer les maires des grandes villes et ceux des petites communes ; les maires ruraux de ce ceux de communes incluses dans des aires urbaines puissantes ; les maires des communes riches et jeunes et ceux des communes pauvres et vieillissantes. Dans les politiques que nous menons, il est de notre responsabilité de prendre en compte la diversité des situations, des tissus économiques, de l'environnement ou de l'histoire des différents territoires.

Les difficultés ne sont pas les mêmes selon les territoires et les réponses doivent pouvoir être adaptées, dans le cadre d'une politique qui reste nationale. Car l'enjeu – et c'est votre demande à tous – est le droit à un accompagnement vers l'emploi, qui soit aussi un accompagnement de vos territoires vers l'emploi.

C'est tout l'enjeu de la territorialisation de la politique de l'emploi.

- dans le cadre de la nouvelle offre de services de Pôle emploi, la territorialisation va se traduire concrètement par la revue des implantations, le redéploiement éventuel de moyens entre les agences et le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux. Les directeurs territoriaux auront ainsi plus de marges de manœuvre pour adapter l'offre aux besoins du territoire, des chômeurs et des entreprises, et penser en termes de bassins d'emploi ;
- dans le cadre des emplois d'avenir, votés largement au Parlement, j'ai souhaité que la répartition territoriale prenne en compte le fait que certaines zones présentent des difficultés particulièrement aiguës en matière d'emploi des jeunes, telles que les zones urbaines sensibles, les zones de revitalisation rurale et les Outre-mer qui présentent des particularités en terme de fort taux de chômage des jeunes.

L'heure est désormais à la mobilisation. Vous le savez, le chômage progresse vite. Mais il n'y a aucune fatalité pour ceux qui sont convaincus que la volonté politique et la volonté humaine ne sont pas vaines. Sur le front de l'emploi, nous travaillons d'abord à ralentir le chômage pour pouvoir inverser ensuite sa courbe.

A ce titre, nous comptons sur vous.

Je compte sur vous comme citoyens, parce que ces jeunes sont NOS jeunes et que l'on n'a pas le droit de les laisser sans aucune solution. Les emplois d'avenir s'adressent d'abord aux jeunes qui sont dans l'impasse totale, c'est-à-dire ceux qui sont sans diplôme, sans emploi ni formation. Ils sont aujourd'hui 500 000, jamais la France n'a connu cette situation. Personne ne leur a jamais fait confiance, personne ne leur a donné leur première chance, l'occasion de faire leurs preuves. Comme le disait le Président Mitterrand : « Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société a toujours tort de la maltraiter ». Ne pas soutenir nos jeunes, c'est ne pas croire en nous-mêmes.

Je compte sur vous, ensuite, comme employeurs. Je sais que vos situations financières ne sont pas toujours florissantes, c'est bien pour cela que l'Etat finance à 75% les emplois d'avenir en particulier pour les collectivités territoriales. Pour compléter ce financement, certaines collectivités départementales et régionales peuvent aussi vous aider. C'est une chance certaine dont je vous exhorte à vous saisir. Vous pouvez utiliser les emplois d'avenir pour de multiples bonnes raisons, d'abord pour anticiper les départs à la retraite, pas pour les remplacer mais pour préparer

cette évolution. Ensuite pour former un jeune, l'intégrer progressivement dans vos services et, s'il en a la capacité, le recruter. Même si vous n'avez pas les moyens de garder les jeunes à l'issue, vous pouvez, en embauchant un emploi d'avenir, lui mettre le pied à l'étrier, et lui permettre d'acquérir de nombreuses compétences. De ce point de vue, l'accès à la formation est très important. Nous travaillons à ce sujet sur une convention avec le CNFPT.

Entrer sur le marché du travail, c'est la plus grande marche à franchir, la plus haute, la plus difficile pour un jeune. Les jeunes ont besoin de nous, ont besoin de vous pour se lancer. Nous savons que le travail bien fait ne se mesure pas au nombre de diplômes ou d'années d'études. Nous savons que l'on peut avoir envie d'autre chose que de longues études, sans pour autant être dispensé de talent, d'envie ou de courage. Le monde est plein d'hommes et de femmes qui ont appris tout seul, qui ont forgé « sur le tas » ce qu'ils sont devenus. Pourquoi les jeunes concernés par les emplois d'avenir ne seraient pas de ceux-ci ? Et pour cela, il faut franchir la première marche, réussir à entrer dans l'emploi. La balle est désormais aussi dans votre camp, celui des collectivités territoriales, des associations et de l'économie sociale et solidaire dont il a été fait allusion ce matin.

Je compte sur vous, enfin, comme relais. Vous êtes les meilleurs praticiens du territoire. Vous connaissez, dans vos communes, les jeunes qui cherchent un emploi depuis longtemps, qui sont désœuvrés parfois désespérés, ce qui peut les mener à la marginalisation. Et vous connaissez aussi les employeurs qui peinent à recruter. Il ne s'agit pas de vous dire qu'il suffit de les mettre en contact, car ce n'est pas le cas. Il s'agit de reconnaître que tous viennent vous voir, nous voir et vous sollicitent. Vous devez être en mesure de les orienter vers les bons interlocuteurs, que ce soit vers pôle emploi, que ce soit vers l'UT de la DIRECCTE, que ce soit vers la mission locale.

Combien de fois vous êtes-vous sentis désemparés devant la situation de tel ou tel chômeur ou entrepreneur, que vous auriez aimé aider, mais dont la situation est complexe. Pour régler cette situation, il faut connaître la bonne porte à laquelle frapper. Il nous appartient de définir ces portes.

Je sais que vous jouez le rôle d'intermédiaire de celui qui cherche des solutions et fait le lien. Je crois que c'est un rôle décisif et qu'il faut le renforcer :

- il importe que vous puissiez travailler avec le service public de l'emploi local pour que, chaque fois qu'un demandeur d'emploi, frappe à votre porte, vous puissiez l'orienter vers les interlocuteurs les plus pertinents et lui faire connaître les aides auxquelles il peut prétendre. Le maire, c'est comme un aigilleur du ciel, il faut lui expliquer où se trouve la piste d'atterrissage ;
- chaque acteur pris séparément se sent bien démuni. Ensemble nous avons une palette de solutions, à condition d'être mieux organisés. Nous avons un devoir de cohérence pour permettre à chacun de s'inscrire dans un parcours adapté à sa situation et à son projet.

Je tiens aussi à dire que les maires sont, pour tout un tas de raisons, « acteurs de l'emploi », parce qu'en lien avec les entreprises, les acteurs économiques et les chômeurs. Le Gouvernement engage un chantier sur les progrès de la responsabilité sociale ; vous pouvez sensibiliser les employeurs à cette question, qui inclut aussi la responsabilité territoriale. Une entreprise, c'est un résultat économique, mais c'est aussi un territoire et ceux qui y habitent. Je sais que vous vous battez pour vos territoires et à ce titre, je ne peux que vous encourager à inciter les entreprises qui connaissent des difficultés à se rapprocher également des services de l'Etat, sans attendre d'être prises à la gorge. En mobilisant des soutiens en amont, on peut beaucoup plus efficacement prévenir fermetures de sites et licenciements. L'action publique à besoin d'éclaireurs, je reprends votre terme de « capteurs », et vous êtes de ceux-ci.

Je veux vous passer un message : vous n'êtes pas seuls, vous ne devez pas être seuls. Dans ces conditions, vous pouvez porter vos

propres messages auprès de vos administrés que vous connaissez si bien :

- inciter les entreprises à faire confiance à des personnes qu'elles n'auraient pas recrutées spontanément ;
- soutenir celles qui font des efforts de qualification pour les jeunes ;
- porter auprès des entreprises les messages contenus dans le contrat de génération qui a reçu un accord unanime des partenaires sociaux : faire de deux problèmes (l'emploi des jeunes et celui des seniors) une seule et même solution ;

- développer des clauses sociales dans les marchés publics pour faire vivre un tissu économique de proximité.

Vous êtes le premier relais démocratique et nous sommes, l'Etat, garant de l'équité sur le territoire. Vous avez besoin des services de l'Etat pour vos administrés et nous avons besoin de votre regard et de votre connaissance du territoire, de votre expertise.

Ma conclusion est simple : mobilisons-nous ensemble pour mener et gagner la grande bataille de l'emploi !

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Vincent PEILLON,
ministre de l'Éducation nationale**

**Monsieur le Président de l'Association des Maires de France,
Mesdames, messieurs les maires,
Chers élus,**

Merci beaucoup de votre invitation, et c'est normal d'avoir organisé aujourd'hui – on va avoir chaud, ici ! – cette réunion, j'en étais et j'en suis toujours très demandeur.

Je vais m'exprimer, vous le comprendrez, au nom d'un intérêt général, et comme ministre de l'Éducation nationale, avec le sentiment que nous avons à faire – et je sais que c'est un point de vue que vous partagez – beaucoup de choses pour notre jeunesse, et pour nos élèves ou nos enfants.

Pourquoi ?

Parce qu'il y a une situation que vous connaissez, qui est celle du pays, situation qui conduit une grande partie de notre jeunesse, on le voit dès l'entrée au collège, à être en difficulté et en échec. On nous parle beaucoup – je recevais encore un président de région ce matin, qui mène une initiative particulière, Valérie [...] qui, je pense, puisqu'elle a cette responsabilité, cette affaire des décrocheurs, c'est-à-dire 20 à 25 % d'une génération – vous imaginez, pour la cohésion sociale d'un pays, pour la préparation de son avenir, pour la compétitivité dont on parle tant – qui se trouve à sortir de notre système éducatif sans qualification, sans diplôme.

Ces jeunes, lorsqu'on regarde leur trajet, ne sont pas tombés du ciel ! Nous avons contribué, nous, adultes, à les mettre dans la situation dans laquelle ils sont. Et leur destin scolaire commence très tôt : ce sont les mêmes, évidemment, qui vont décrocher en première année de CAP, qui étaient en difficulté déjà lorsqu'ils étaient à l'entrée du collège. Et ce sont les mêmes qui étaient en difficulté en grande section, CP, CE1 ; avec d'ailleurs des déterminismes sociaux qui pèsent plus, en France, que dans tous les autres pays de l'OCDE. Pour la France républicaine, c'est quand même un crève-cœur.

Nous avons donc décidé, parce que c'est d'intérêt national, de faire de l'école une priorité – elle l'est, vous le savez, je vais y revenir – et de fixer à l'intérieur de cette priorité une priorité au primaire. On parle des rythmes scolaires mais, je vais le montrer, c'est un élément d'une multitude de réformes à conduire pour faire réussir l'école.

Le bon sens devrait être la chose du monde la mieux partagée, et d'ailleurs au pays de Descartes, le principe de la méthode c'était de commencer par le commencement. Ce n'est pas ce que nous avons fait. La France consacre plus d'argent à son collège et à son lycée qu'à son école élémentaire, et quand les élèves arrivent en difficulté au collège, ce n'est pas le collège qui a produit les difficultés, c'est bien qu'elles existaient avant. Nous avons un taux d'encadrement pour l'école primaire – nombre d'élèves par professeur – qui est le plus faible des pays de l'OCDE.

Nous avons donc décidé d'accorder la priorité à l'école, parce que c'est la France de demain – c'est aussi notre histoire : la France républicaine s'est construite autour de son école – et dans cette priorité à l'école, de donner la priorité au primaire.

Nous nous trouvons de ce fait devant un certain nombre de décisions à prendre. Pour qu'un professeur du primaire soit capable d'enseigner à lire, à écrire, à compter, à un élève, il faut qu'il l'ait appris. Vous pouvez faire des études à l'université d'anglais, d'histoire, de ce que vous voulez, on ne vous apprend pas à enseigner à lire, à écrire, à un enfant de CP. Il y a eu une époque où dans les Ecoles Normales on prenait plusieurs années – deux ans, trois ans – pour enseigner à des professeurs comment enseigner eux-mêmes ces rudiments.

L'enseignement des maîtres, des professeurs, a été supprimé. Nous venons nous plaindre : nos jeunes ne sont pas capables

de... Et nous avons laissé faire cela. C'est unique, là aussi, dans tous les pays européens. Toutes les études montrent – et c'est une évidence – que ce qui fait la réussite d'un enfant et d'un élève, c'est ce qu'on appelle le facteur maître – enfin, le principal déterminant de la réussite, il y en a d'autres. Donc il nous faut des enseignants bien formés. On nous parle de la Finlande, on nous parle de la Corée : première chose, formation des enseignants.

C'est pourquoi nous avons remis en place – et c'est ce qui justifie les 43 000 recrutements, c'est ce qui justifie les 60 000 postes, c'est deux ans de budget – les écoles supérieures du professorat et de l'éducation à la rentrée.

Si nous voulons commencer par le commencement, si nous voulons inverser ce lent déclin français que nous faisons peser sur les épaules de nos enfants, il faut donner cette priorité au primaire, et cela suppose cette première action.

Cela suppose de changer aussi, bien entendu – et là vous allez aussi avoir un rôle à jouer – les méthodes pédagogiques. Je ne crois pas que nous ne devons pas nous remettre en question, à l'Éducation nationale. Et d'ailleurs plus personne ne le croit, y compris les professeurs qui sont, vous le savez, dévoués et engagés, et souvent sur le front de la difficulté sociale. Mais nous voyons bien que nos façons de travailler – on ne travaille pas en équipe, avec les autres, on ne sait pas être assez coopératif, on ne sait pas mettre les moyens là où il le faut – impliquent que nous changions.

C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que dans le ciblage de ces moyens nous accompagnions en même temps de grandes réformes pour le changement des pédagogies :

- le principe du « plus de maîtres que de classes », qui n'est pas comme je l'ai vu encore, uniquement du quantitatif, du surnuméraire : c'est être capable d'avoir des enseignants qui travaillent ensemble dans la même classe ! C'est un changement total de notre façon de penser l'apprentissage ! Et nous allons le mettre en place avec les Ecoles supérieures aussi, pour enseigner à nos futurs professeurs à le faire ;
- c'est aussi – et cela va vous concerner directement, et mobiliser énormément de fonds, nous essayons d'attraper en ce moment des reliquats de Fonds européen – la question de l'internet. Si la France rate le tournant de la e-éducation, à la fois dans la capacité à connecter en très haut débit, y compris les zones rurales, et à aller jusqu'au bout dans la production de contenus pédagogiques, la formation des enseignants, la capacité que nous aurons à produire une intelligence critique par rapport au fonctionnement de l'internet, alors nous raterons le tournant de la modernité. Et nous avons besoin que ce soit pareil sur tous les territoires.

Donc formation des enseignants, transformation pédagogique, et puis nous arrivons sur un sujet qui nous occupe aujourd'hui, et dont je craindrais qu'il ne résume, d'une certaine façon, la réforme de l'école, alors qu'il y a tant d'autres choses : l'orientation, les cartes de formation professionnelle, les lycées professionnels, tout ce que nous faisons... Le risque est donc de ne plus parler que des rythmes scolaires.

Alors, un mot sur cette question avant d'entrer dans le vif du sujet. D'abord, ce dont nous parlons, c'est uniquement de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Nous n'avons pas parlé du collège, nous n'avons pas parlé du lycée, et pourtant, je vous le dis, si c'est la refondation républicaine de l'école, il faudra en parler, car là aussi il y a un problème. Nous sommes au début d'une réforme. Il ne faut pas se dire « c'est pour solde de tout compte » ! Non ! Nous devons avoir une grande ambition. Mais nous commençons par le commencement : priorité au primaire.

Or, pour enseigner comme pour apprendre, il faut du temps, d'ailleurs la plupart d'entre vous en avez eu beaucoup plus que les enfants d'aujourd'hui. Si vous interrogez le grand historien de l'éducation, Antoine PROST, il vous dira qu'en trente ans on a enlevé une heure

d'enseignement au primaire ; il n'y a pas de quoi en être fier. Et dans les quatre dernières années, sans que personne ne dise rien – et il n'y avait pas eu de concertation avec les élus – une demi-journée par semaine ! Le résultat, c'est que nos élèves, les enfants, nos petits-enfants, ont 144 jours de classe par an en France. La moyenne européenne est à plus de 180. Nous étions nous-mêmes, je l'ai dit, à plus de 180. Cela nous amène à bourrer les journées ; de journées de six heures, pour un CP. Il n'y a pas un spécialiste qui dise qu'au-delà de quatre heures et demie c'est possible. Et comme il fallait rajouter l'aide individualisée, pour ceux qui sont le plus en difficulté, c'est six heures plus... Cela n'a aucun sens ! Cela arrange peut-être les adultes, mais cela n'a aucun sens pour les enfants.

Et donc, dans la priorité au primaire, la formation des enseignants, le changement des méthodes pédagogiques, la grande ambition internet... ET la question des rythmes scolaires. Elle est un très bon test pour notre pays. Le gouvernement précédent l'avait préparée par une longue consultation nationale qui a créé du consensus – on parle de conférence de consensus, maintenant. Tout le monde était pour le retour à quatre jours et demi, tout le monde était pour la journée de cinq heures. Tout le monde était même pour un allongement de l'année. Cela, je vous en parlerai l'année prochaine, à votre prochain Congrès, à chaque jour suffit sa peine !

Et puis, il faut passer à l'acte. Et alors c'est très compliqué, parce que nous avons tous des contraintes, des intérêts divergents. Ceux qui trinquent, ce sont les élèves, ils n'ont toujours que quatre jours de classe ; ils n'ont toujours pas le numérique – nous allons être dépassés par la Turquie – etc. Il faut que nous avançons !

Je suis très heureux des déclarations qui ont été les vôtres depuis le début de cette affaire, dont je mesure la complexité pour les élus. Mais vous avez assumé de dire « il faut passer aux quatre jours et demi, c'est notre responsabilité ». Le principe n'est pas en cause, nous savons que c'est juste, personne ne soutient le contraire. On peut avoir des discussions sur la pause méridienne, sur... mais sur cet objectif là, nous sommes d'accord.

Maintenant, il faut discuter de la mise en œuvre, de l'application. Je tiens à vous dire – et je vous demande d'y penser – que nos amis les professeurs ont quand même aussi le souci de la mise en œuvre, car vous noterez que dans le moment budgétaire que nous vivons, avec le point d'indice bloqué, avec un certain nombre d'autres questions, nous demandons à des fonctionnaires – qui ne sont pas les mieux payés, même s'ils ont fait beaucoup d'études et si leur métier est très important – de revenir une demi-journée de plus, sans leur proposer de mieux les payer. C'est une position que j'assume depuis le début. Et l'Etat a assumé de dire « c'est la priorité à l'école » ; cela veut dire que d'autres n'ont pas la même priorité. Mais c'est d'abord la priorité aux élèves. D'où plus de professeurs, d'où les moyens, etc. avant même d'entrer dans des considérations liées par exemple au traitement des personnels.

Nous avons un objectif, puisque tout le monde est d'accord. Au Parlement, sachez-le, il y avait eu un rapport parlementaire aussi, voté à l'unanimité des groupes. Les quatre jours et demi, ce n'est pas de gauche ou de droite ! L'intérêt de nos enfants, ce n'est pas de gauche ou de droite ! C'est l'intérêt des élèves, qui est aussi l'intérêt de la France de demain ; car imaginez, si nous continuons ce long déclin éducatif, nous voyons bien le coût que cela va avoir, que cela a déjà, d'ailleurs, parce que quand vous n'avez pas mis les bases, derrière, il faut réparer. Et éparer, c'est plus cher que prévenir, toujours, dans toutes les politiques. Nous devons donc consolider le socle, et faire les quatre jours et demi.

Un certain nombre de collectivités locales, et vous-mêmes, vous nous avez dit : il y a deux problèmes, qui sont un peu liés en réalité.

Nous ne sommes pas tous égaux devant ce qui nous est demandé. Il y a en France, nous le savons, des communes riches, des communes pauvres, il y a donc le facteur de la richesse ; les quatre jours et demi, cela se fait déjà à Toulouse, à Angers, à Brest, à Nancy, et dans beaucoup d'autres endroits... Il y a des journalistes qui ne sont pas au courant de cela ; mais qu'il y ait des différences, c'est déjà le cas. Et donc on ne part pas égaux dans

le travail qu'il y a à faire dans les mois qui viennent. Et il faut que vous soyez capables de reconnaître ces différences, et de permettre à chacun de s'organiser mieux.

Le Président de la République, le Premier ministre et moi-même avons jugé que c'était juste. Pourquoi c'est juste ?

Pas si on est dans la mesquinerie de vouloir différer ! C'est juste parce que c'est l'intérêt des élèves. Vous savez très bien que si nous forçons – les collectivités locales représentent quand même aujourd'hui un quart de l'investissement éducatif ; vous êtes présent dans les programmes de réussite éducative, vous êtes présents dans le péri-scolaire, et la loi que je vais faire adopter donnera plus de pouvoirs aux collectivités locales et d'obligation de les consulter dans les contractualisations. Parce qu'il ne faut pas simplement payer le chèque, il faut pouvoir associer les collectivités à la définition de notre politique éducative, c'est mon vœu.

Si on nous dit « on veut un an de plus » – et Dieu sait que nous avons eu des discussions tous les deux, je vous ai même vu à la télévision, Monsieur JARDEL, expliquer cela, et j'ai cru comprendre que vous me parliez à travers le petit écran – et que c'est l'intérêt des élèves qui vous guide – autrement dit, quelle activité culturelle, quelle activité sportive, comment je fais pour trouver un animateur quand je suis en zone rurale – cela, c'est noble, cela mérite d'être entendu ! Cela veut dire que vous êtes les premiers acteurs de l'intérêt des élèves, de l'intérêt du pays, de la mobilisation générale. Il faut que nous soyons capables d'entendre cela.

Cela veut dire, et c'est la demande que le président PELISSARD a faite en votre nom, que oui, c'est en 2013, mais pour ceux qui ne pourraient pas être prêts à la rentrée 2013 – et nous arrivons dans un moment où, pour certains, le temps est court – il faut donner la possibilité de 2014. Oui ! Mais attendez, nous nous sommes bien compris : cela veut bien dire que la réforme des rythmes scolaires commence en 2013, et qu'en 2014 tout le monde y est passé. Donc ce n'est pas un recul, comme je l'entends, c'est : en 2014, l'ensemble des petits enfants de France iront à l'école quatre jours et demi par semaine, et pour y arriver en 2014, en prenant en compte les situations différentes, nous laissons les uns et les autres construire leur propre parcours pour y arriver. Je crois que c'est raisonnable.

On nous dit « mais vous allez miter le territoire français » ! Je viens de répondre à cela : il l'est déjà ! Qu'il y ait des gens dans un village ou une ville qui ne soient pas au même rythme que les autres, cela ne dérange personne depuis plusieurs années. Donc c'est possible, et cela a été entendu, à condition de bien l'interpréter, et pas, encore dans ce « déclinisme » français, ou une forme de cynisme, dans le sens « on recule pour ne jamais sauter ». Ce n'est pas cela qui a été dit.

Ce qui a été dit, c'est : la France sera intégralement aux quatre jours et demi en 2014, elle commence dès 2013, et j'ai indiqué ce matin que, dès 2013 il me semble qu'on devrait être à plus de 50%.

Ceux qui ont plus de difficulté ont un peu plus de temps pour le faire, mais c'est si ils ont des difficultés, et en fonction de ce que vous avez évoqué, et de la qualité de ce que l'on va amener aux enfants dans ce complément journalier.

La deuxième demande qui était la vôtre, c'est l'aide financière.

J'ai toujours dit que je voulais être le ministre des élèves, de tous les élèves, de la réussite de tous les élèves. Je sais que la réforme des rythmes scolaires est dans l'intérêt et des élèves, et du pays, mais je ne ferai pas cette réforme si c'est pour accroître les inégalités. Je sais très bien qu'il y a déjà beaucoup d'inégalités entre les territoires, et que si nous n'y prenons pas garde, cette réforme peut les accentuer. Dès lors, il était tout à fait légitime que l'on envisage la question de l'aide financière à apporter, en dehors du délai, malgré les contraintes budgétaires. Mais le Président l'a rappelé hier : c'est bien cette priorité à l'éducation.

Nous envisageons l'aide financière pour les communes, les collectivités qui vont éprouver, éprouvent déjà, pour la plupart d'entre elles, le plus de difficultés à assumer leur charge.

Lorsqu'on regarde, d'ailleurs, dans les budgets des communes, il est évident que le coût de la scolarité est très différent d'une commune à l'autre ; il l'est déjà. Les potentiels fiscaux sont très différents, etc. Vous connaissez cela très bien.

Et donc le Président a apporté hier un deuxième élément de réponse. Comme ministre de l'Education nationale – Monsieur JARDEL, vous avez dit : « est-ce qu'on va savoir exactement aujourd'hui quels sont les critères ? » – j'indique simplement deux choses :

- c'est un fonds d'amorçage – c'est ce que j'ai entendu – et j'ai entendu qu'il était lié, pour l'instant, à l'année 2013. Je conseille donc d'essayer de s'en saisir pour aller le plus vite possible à cette réalisation qui sera obligatoire de toute manière en 2014.
- La deuxième chose, c'est que le souci, de mon point de vue – nous allons avoir à délibérer sans doute et vous allez intervenir, les uns et les autres, je n'en doute pas, dans les fameux critères qui vont permettre de répartir ce fonds ; la position que je plaiderai, je l'assume, je l'ai toujours assumée, et en 25 ans je n'ai jamais changé, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres – c'est qu'il faut exercer entre les territoires une solidarité, bâtir du commun entre les enfants de France. Faire cette réforme, c'est leur permettre d'avoir tous les mêmes droits et les mêmes chances. On sait les uns et les autres que ce n'est pas le cas selon les endroits où ils naissent, et c'est même une des tristesses des études que nous avons sur l'école ces dernières années, c'est qu'on fonction de l'origine géographique, familiale, les difficultés peuvent s'accroître ou s'amplifier, toutes les études le montrent. Et nous sommes désignés par la Commission européenne comme par l'OCDE comme étant de ce point de vue en difficulté.

Donc je souhaite que ces sommes permettent l'amorçage, mais permettent aussi d'aider ceux qui en ont le plus besoin, et donc les territoires qui sont le plus en difficulté pour assumer cette charge. Cela me semble être un principe auquel il ne faut pas déroger.

Je ne veux pas être trop long, parce qu'il y a beaucoup de témoignages, mais je voudrais conclure là-dessus :

Je suis assez heureux de l'attitude de tous les élus, puisque, vous imaginez bien, nous avons les conseils généraux pour les

transports, nous avons les compétences « lycées » – une région est représentée ici – en dehors de la mairie... Je trouve qu'autour de l'école, et c'est un très grand enjeu pour le pays, nous pouvons et nous devons nous rassembler. Nous ne devons pas prendre en otage de querelles politiques ou d'intérêts particuliers – et il y en aura beaucoup, ils sont tous légitimes – l'avenir de nos enfants. Donc il faut chercher ce rassemblement, et je crois que nous le pouvons, femmes et hommes de bonne volonté.

Maintenant, je ne suis pas dans la position de croire que l'Education nationale a raison sur tout et son ministre non plus. Je pense que l'apport intellectuel, pédagogique – nous procéderons par projets éducatifs locaux – des élus locaux, des parents aussi qu'il faut mettre dans la boucle – est important. Vous savez aussi ce que je pense des rapports entre l'école et le monde économique : il faut cesser de se tourner le dos, c'est encore les enfants qui en sont victimes et la jeunesse au chômage.

Nous avons là un test fantastique pour essayer de construire ensemble cette co-éducation. Je pense aussi aux mouvements d'éducation populaire, ici représentés par la Ligue de l'enseignement, qui ont été à la construction de notre République, qui ont toujours été totalement engagés, ils le sont auprès de vous, collectivités locales, auprès de l'éducation nationale aussi.

Il faut que nous réunissions nos forces et que nous arrivions à surmonter cette situation qui n'est pas bonne pour nos enfants, et comme ils sont la France de demain, pas bonne pour la France.

En venant vers vous aujourd'hui – avec tous les débats dont on voit bien que cela occupe les médias, que cela interroge et inquiète un certain nombre de gens – moi je viens avec une très grande confiance : la République, c'est d'abord un acte de confiance, et j'ai confiance dans notre volonté à tous de réussir cette priorité à l'école et à la réussite de tous nos enfants.

Association des maires de France Congrès 2012

Les résultats du vote sur le rapport d'activité

Inscrits :	9844
Votants :	4976
Exprimés :	4797
Vote blanc :	179

Participation :	50,55%
-----------------	--------

POUR :	4655	soit 97,04% des suffrages exprimés
--------	------	------------------------------------

CONTRE :	142	soit 2,96% des suffrages exprimés
----------	-----	-----------------------------------